



A.R.B.R.

LES AMIS
DE ROBESPIERRE
POUR
LE BICENTENAIRE
DE LA RÉVOLUTION



Conseil Régional / Pas de Calais

Robespierre et la question religieuse en novembre 1792



encrier révolutionnaire... anti religieux

En novembre 1792, à la convention, Cambon présenta un projet (au nom de la Commission des finances) de suppression des fonds affectés au culte. Il prévoyait en conséquence de ne plus payer le salaire des prêtres.

Robespierre s'opposa vivement à cette mesure et justifia sa position par un assez long discours, dont voici quelques extraits :

Ce n'est pas une foible preuve des progrès de la raison humaine, que l'embarras que j'éprouve à traiter cette question, et l'espèce de nécessité où je crois le retrouver, de faire une profession de foi, qui, dans d'autres tems, ou dans d'autres lieux, n'auroit pas été impunie. Mon Dieu, c'est celui qui créa tous les hommes pour l'égalité et pour le bonheur ; c'est celui qui protège les opprimés, et qui extermine les tyrans ; mon culte, c'est celui de la justice et de l'humanité ! Je n'aime pas plus qu'un autre, le pouvoir des prêtres ; c'est une chaîne de plus donnée à l'humanité. Mais c'est une chaîne invisible, attachée aux esprits ; et la raison seule peut la rompre. Le législateur peut aider la raison : mais il ne peut la suppléer. Il ne doit jamais rester en arrière; il doit encore moins la devancer trop vite...

Formez-vous une idée juste de votre situation. Vous êtes précisément au moment, le plus difficile de la crise révolutionnaire. L'ancien gouvernement n'est plus ; le nouveau n'existe pas encore. La république est proclamée, plutôt qu'établie ; notre pacte sociale est à faire ; et nos lois ne sont encore que le code provisoire et incohérent que la tyrannie royale et constitutionnelle nous a transmis ; l'esprit de faction s'éveille, et tous les ennemis de l'égalité se rallient; vous avez à-la-fois à prévenir les sourdes menées de l'intrigue, et la ligue des

Bulletin Départemental

n° 14

Décembre 92

Sommaire

Robespierre et la question religieuse.....	p. 1 et 2
Nouvelles brèves.....	p. 3
Robespierre et Camille Desmoulins.....	p. 4 et 5
Les députés du Pas de Calais.....	p. 5 à 7
Spectacle : Les enfants de l'Etre Suprême.....	p. 7
Vous avez la parole.....	p. 8

L'ARBR vous présente ses

meilleurs vœux

pour cette nouvelle année



1993

Colloque Robespierre du 1^{er} au 3 avril 1993 à ARRAS

Dans l'invitation ci-jointe :

**Vous trouverez des fiches d'inscription et de réservation.
N'oubliez pas de les renvoyer avant le 15 février 1993
à l'adresse indiquée.**

Si besoin demandez nous des invitations supplémentaires

tyrans à exterminer. Est-ce là le moment qu'il faut choisir, pour jeter, au milieu de nous, de nouveaux fermens de troubles et de discorde, et pour mettre de nouvelles armes entre les mains de la malveillance ou du fanatisme ? A peine délivrés des maux que nous a causés la vengeance des anciens ecclésiastiques, votre intention est-elle de les renouveler ? Voulez-vous créer une nouvelle génération de prêtres réfractaires ? Et, si nous avons eu tant de peine à déterminer une grande partie du peuple à accepter les nouveaux prêtres, à la place des anciens, en conservant le culte lui-même ; s'il a fallu tant d'efforts et d'instructions, pour lui persuader que la religion étoit indépendante des changements apportés dans l'état de ses ministres, que penseroit-il, s'il voyoit périr le culte lui-même ? Les nouveaux ministres seront-ils moins ardents ou moins habiles à le circonvenir ? Seront-ils moins dangereux avec leurs arguments spécieux, que les autres, avec leurs grossiers sophismes ? Et se ceux qui étoient couverts de la lèpre des anciens abus, ont trouvé des sectateurs, manquera-t-il des partisans à ceux qui auront été dépouillés de l'existence que la révolution même venoit de leur assurer ?...



Robespierre cancanuré en doctrinaire par Wajda dans le film "Danton".

Ne voyez-vous pas encore le signal de la discorde élevée dans chaque ville, dans chaque village sur-tout ; les uns voudront un culte, les autres voudront s'en passer ; et tous deviendront, les uns pour les autres, suivant la diversité des opinions, des objets de mépris ou de haine. Et d'ailleurs, pouvez-vous compter pour rien le manquement à la foi publique, donnée aux ministres actuels, au nom de la liberté même, par les premiers représentants du peuple, et le malheur de réduire à l'indigence un si grand nombre de citoyens ? Ne craignez-vous pas que leur désastre paroisse même un sinis-

tre présage à tous les créanciers de l'état ?...

Faites-y bien attention : quelle est la portion de la société qui est dégagée de toute idée religieuse ? Ce sont les riches ; cette manière de voir dans cette classe d'hommes suppose, chez les uns plus d'instruction ; chez les autres seulement plus de corruption. Qui sont ceux qui croient à la nécessité du culte ? Ce sont les citoyens les plus foibles et les moins aisés, soit parce qu'ils sont moins raisonnés ou moins éclairés ; soit aussi par une des raisons auxquelles on a attribué les progrès rapides du christianisme, savoir que la morale du fils de Mairie prononce des anathèmes contre la tyrannie et contre l'impitoyable opulence, et porte des consolations à la misère et au désespoir lui-même. Ce sont donc les citoyens pauvres qui seront obligés de supporter les frais du culte ; ou bien ils seront encore à cet égard dans la dépendance des riches, ou dans celle des prêtres il seront réduits à mendier la religion, comme ils mendient du travail et du pain. Ou bien encore réduits à l'impuissance de salarier les prêtres, ils seront forcés de renoncer à leur ministère ; et c'est la plus funeste de toutes les hypothèses ; car, c'est alors qu'ils sentiront tout le poids de leur misère, qui semblera leur ôter tous les biens, jusqu'à l'espérance ; c'est alors qu'ils accuseront ceux qui les auront réduits à acheter le droit de remplir ce qu'il regarde comme des devoirs sacrés. Vous parlez de la liberté des consciences, et ce système l'anéantit. Car réduire le peuple à l'impuissance de pratiquer sa religion, ou la proscrire par une loi expresse, c'est exactement la même chose. Or, nulle puissance n'a le droit de supprimer le culte établi, jusqu'à ce que le peuple en soit lui-même détrompé...

.....

EN SOUVENIR DE CHARLES SOULIER

La brutale disparition de notre ami M. SOULIER, l'été dernier, a privé notre Association et son Comité Directeur d'un ami et d'un animateur exceptionnellement appréciés. Co-fondateur de l'ARBR, à la fois passionné et d'une exigeante rigueur Charles SOULIER a contribué de façon déterminante au développement de nos activités. Parce que compatriote de Gilbert ROMME et parce que militant de la "Libre Pensée" (il en était le responsable pour le Nord), M. SOULIER avait mené d'intéressantes recherches sur le "CALENDRIER RÉPUBLICAIN" et prononcé sur ce sujet plusieurs conférences organisées par l'ARBR, notamment à Lille.

Notre Comité a décidé d'éditer ce travail sous forme d'une plaquette qui permettra à un plus large public d'en profiter, et manifester en même temps notre profonde gratitude envers un fervent et exemplaire ami Robespierriste.

Mme SOULIER, Membre de notre Comité, dès sa création, continue d'y assumer ses responsabilités et il est difficile de dire à quel point nous y sommes sensibles et combien nous lui en sommes reconnaissants.

Robespierre et Camille Desmoulins

"Le vieux Cordelier" est-il dirigé contre Robespierre ?

Par Bruno DECRIEM

suite n° 13

D'ailleurs, la victoire définitive contre les enragés n'est pas assurée. Après l'enthousiasme et l'espoir, le doute revient. L'échec des patriotes (entendez Danton, Desmoulins et les siens) est encore possible : pourquoi? Robespierre ne peut être partout :

"[...] Député consultant, que personne ne consultait plus depuis le 3 juin, je sors de mon cabinet et de ma chaise à bras, où j'ai eu tout le loisir de suivre par le menu, le nouveau système de nos ennemis, dont Robespierre ne vous a présenté que les masses, et que ses occupations au comité de salut public ne lui ont pas permis d'embrasser, comme moi, dans son entier."

Camille est habile. Si Robespierre ne dénonce pas plus nettement les ennemis (entendez les hébertistes) c'est uniquement parce qu'il est "occupé au Comité de Salut Public". En fait, Desmoulins se sert de Robespierre comme d'un garant. A la mi-frimaire an II, si Robespierre ménage plus Danton et Desmoulins qu'Hébert et Ronsin, il n'envisage pas un seul instant de renoncer au gouvernement révolutionnaire, contrairement aux indulgents. Y aurait-il eu une différence entre une réaction dantoniste et une réaction thermidorienne ?

(II) Numéro deux du Vieux Cordelier.

"Au-delà de ce que propose Marat, il ne peut y avoir que délire et extravagances".

(Camille Desmoulins).

Ce numéro 2 paraît le 20 frimaire an II (15 décembre 1793) soit cinq jours plus tard. Les accusations contre les exagérés hébertistes, voilées dans le premier numéro se font plus précises. Après un éloge pompeux d'un "patriote persécuté par les brissotins non-suspect de modérantisme", le divin Marat, Desmoulins va s'appuyer sur Robespierre pour pousser une attaque particulièrement violente contre deux partisans d'Hébert : Anacharsis Cloots, le prussien enragé, et Anaxagoras Chaumette, procureur de la commune de Paris et responsable numéro un de la déchristianisation (le 7 novembre, il amène l'évêque de Paris, Gobel à la convention pour qu'il y abandonne ostensiblement l'habit religieux). Il est à noter que Desmoulins n'attaque pas encore les chefs hébertistes (Ronsin, Carrier, Collot d'Herbois, Momoro, Hébert ne sont pas nommés). Même Chaumette est ménagé. C'est Cloots, personnage de moindre rang qui fait les frais du numéro deux.

"[...] Enfin, Robespierre, dans un premier discours dont la

convention a décrété l'envoi à toute l'Europe, a soulevé le voile. Il convenait à son courage et à sa popularité d'y glisser adroitement, comme il l'a fait, le grand mot salubre, que Pitt a changé de batteries ; QU'IL A ENTREPRIS DE FAIRE, PAR L'EXAGERATION CE QU'IL N'AVAIT PU FAIRE PAR LE MODÉRANTISME, ET QU'IL Y AVAIT DES HOMMES, PATRIOTIQUEMENT CONTRE-REVOLUTIONNAIRES, qui travaillaient à former comme Roland, l'esprit public et à pousser l'opinion en sens contraire ; mais à un autre extrême, également fatal à la liberté. Depuis, dans deux discours non moins éloquents, aux Jacobins, il s'est prononcé, avec plus de véhémence

encore, contre les intrigants qui, par des louanges perfides et exclusives, se flattaient de le détacher de tous ses vieux compagnons d'armes, et du bataillon sacré des cordeliers, avec lequel il avait tant de fois battu l'armée royale. A la honte des prêtres il a défendu le Dieu qu'ils abandonnaient lâchement. En rendant justice à ceux qui, comme le curé Meslier abjuraient leur métier par philosophie, il a mis à leur place ces hypocrites de religion qui, s'étant faits prêtres pour faire bonne chère, se déprétsaient pour soutenir la cuisine, et ne rougissaient pas de publier eux-mêmes leur ignominie, en s'accusant d'avoir été si longtemps de vils charlatans, et venaient nous dire à la barre : Citoyens, j'ai menti soixante ans pour mon ventre. [...]



Danton et Camille Desmoulins (illust. Histoire de la Révolution de Michelet).

Desmoulins fait référence au grand discours de Robespierre présente le 15 frimaire (5 décembre 1793), (jour même de la parution du numéro 1 du "Vieux Cordelier") au nom du Comité

de Salut Public. Cette "Réponse de la Convention nationale aux manifestes des rois ligues contre la république" ; proposée par Robespierre, et décrétée par la Convention" était surtout une déclaration de politique étrangère. Les menaces de Robespierre contre les athées déchristianisateurs (les hébertistes en général), directes depuis son discours des Jacobins du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793) : "Contre le philosophisme et pour la liberté des cultes" encouragent indiscutablement Desmoulins à tenter de resserrer l'alliance recherchée dans le numéro 1 entre Robespierre et les dantonistes. L'Incorruptible est donc pour le "Vieux Cordelier", courageux, populaire, adroit, salutaire, éloquent. Et Desmoulins, s'abrite derrière le discours de Robespierre pour dénoncer les "exagérés" payés par Pitt lui-même, Camille Desmoulins s'appuie ensuite sur deux autres discours de Robespierre prononcés cette fois aux Jacobins : le 16 frimaire (6 décembre 1793) et 19 frimaire (9 décembre 1793). Dans ces deux discours l'Incorruptible appelait les citoyens de la société à se méfier d'un optimisme excessif : "l'aristocratie est déguisée sous le voile du patriotisme". Desmoulins interprète librement ces paroles. Il dit que Robespierre doit se méfier des "louanges exclusives perfides", naturellement surtout celles qui visent à le détacher de "ses vieux compagnons d'armes" c'est-à-dire des

dantonistes. Or, pour l'heure, qui flatte le plus Robespierre si ce n'est Desmoulins lui-même ? Visiblement, Camille craint que l'opération qui consiste à rapprocher le grand homme des hébertistes ne réussisse. Déjà, Collot d'Herbois, Billaud-Varenne, Jeanbon Saint-André, Saint-Just même peuvent s'y essayer. Pour les indulgents, le rapprochement Robespierre-Hébert n'est pas à exclure totalement. D'ailleurs, Hébert n'a-t-il pas été considéré par le gouvernement comme étant le rempart contre Jacques Roux, Varlet et autres Lecherc, comme l'était jadis Jean-Paul Marat ? Hébert ne peut-il jouer ce rôle de patriotisme-limite que Desmoulins assigne à Marat, celui qui fixe la frontière à un lieu où il n'y a plus de cités, plus d'habitations, il n'y a que des déserts et des sauvages, des glaces ou des volcans ? Marat n'était qu'un prophète, solitaire, le Cassandre de la révolution, Hébert n'a pas la même stature, il n'est que la façade mais d'un parti, d'une faction qui grandit dangereusement dans l'administration surtout grâce au ministère de la guerre. Face à ce "débauchage" par les deux factions Robespierre semble hésiter, ou plutôt, il "vogue entre les citras et les ultras" comme il le dira un peu plus tard.

A suivre...

LES DÉPUTÉS DU PAS DE CALAIS

DE LA

PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

par *Laurent Petit*
Maître es lettres

Le département a eu la chance de compter en son sein parmi les plus grands acteurs de la Révolution Française, que ce soit **Robespierre** bien sûr, mais aussi **Carnot**, "l'organisateur de la victoire", **Lebas** qui accompagnera Saint-Just dans ses missions aux armées, l'anglais **Payne** qui fut l'un des artisans de l'indépendance américaine ou **Daunou**, le "grand organisateur des archives de France" (1). Ils ne doivent cependant pas faire oublier ceux qui pour s'être rendus moins célèbres, n'ont pas, loin s'en faut, été des obscurs de la Convention. **Duquesnoy** fut l'un des hommes de l'insurrection de Prairial, **Bollet** mena l'armée contre la Commune le 9 Thermidor, **Guffroy** fut l'un des Thermidoriens les plus ardents, **Enlart**, **Magniez**, **Personne** ou encore Varlet ont également apporté leur pierre à l'édifice républicain.

Ceux qui allaient devenir les premiers députés de la

République inaugurent également le suffrage universel. En effet, la commission extraordinaire formée à Paris après le Dix Août avait décidé de l'élection d'une Convention Nationale chargée de donner une nouvelle constitution à la France. Les conditions de l'élection étaient les mêmes que pour l'Assemblée Législative. Des Assemblées primaires dans chaque section désigneraient des électeurs qui, assemblés par département, nommeraient à leur tour le même nombre de députés que pour la dernière assemblée. La nouveauté résidait dans la suppression du cens électoral et donc de la distinction entre citoyens actifs et passifs. Tous les hommes d'au moins 21 ans, domiciliés depuis un an et vivant de leurs revenus ou du produit de leur travail, pouvaient voter. Seuls les domestiques étaient encore exclus de l'accès à la citoyenneté. Pour être éligible, il fallait remplir les mêmes conditions et être âgé d'au moins 25 ans.

Nous nous proposons donc, au travers de cette série de courtes biographies, d'évoquer les parcours politiques et humains de ces révolutionnaires qui allaient "descendre à Paris" en tant que représentants du peuple du Pas-de-Calais. Néanmoins, avant d'entrer dans le vif du sujet, il est nécessaire de rappeler les conditions de leur élection.

Dans le Pas-de-Calais, les assemblées primaires s'acquittèrent de leur charge à la fin du mois d'août 1792. La participation au plan national fut particulièrement faible puisque sur un corps électoral de 7 500 000 citoyens seuls 700 000 se sont exprimés soit moins de 10 %. Pour le département la participation du être encore un peu inférieure à ce chiffre pour les raisons exposées ci-après, mais nous ne disposons pas d'estimation spécifique. Dans une France très largement rurale, la fin des travaux liés à la moisson a pesé lourd. De plus, les décrets pris en faveur des paysans (obligation de présenter un titre de propriété pour réclamer les droits seigneuriaux, récupération par les municipalités des biens usurpés par les seigneurs, accès facilité à l'achat de terres par le fractionnement de Biens Nationaux (2) avaient démobilisé la part des ruraux qui estimaient avoir obtenu satisfaction à leurs revendications et qui trouvaient la déposition du roi plus que dangereuse. C'est en ville que la participation fut la plus massive et c'est là qu'à tous les degrés les élections furent prises en main par les éléments les plus en pointe du mouvement révolutionnaire, intimidant les modérés et effrayant ceux qui croyaient la Révolution terminée. C'est pourquoi la Convention était surtout le reflet d'une France urbaine où dominaient les "patriotes".

Le 2 septembre, les électeurs désignés dans chaque section se réunirent en l'église de Calais au nombre de 775 (3). Ils étaient chargés de désigner 11 députés et quatre suppléants. Pendant les deux jours qui suivirent, on nomma le président (Jacques Leveux, maire de Calais), le secrétaire (Duflos, curé de Saint-Pol), les scrutateurs (Armand Guffroy, Garnier et Augustin Robespierre) et on procéda à la vérification des pouvoirs dans chacun des huit bureaux dans lesquels les votants furent ventillés pour des raisons de commodité. Les opérations préliminaires au vote ainsi que le vote en lui-même furent fréquemment interrompus par des dénonciations contre des électeurs, des municipalités, des membres des différentes administrations. Ainsi, Lebas lut un rapport dénonçant les élus ayant protesté contre la journée parisienne du 20 juin (4). On se plaignit aussi de la persistance sur les monuments de Calais de signes de féodalité qu'il fallait faire disparaître au plus vite. Il y en eut bien d'autres qu'il est inutile

de développer davantage mais ils montrent bien le climat de tension (entretenu par les plus ardents patriotes) dans lequel le vote s'est déroulé.

Le scrutin ne débuta que le 5 septembre avec l'élection de **Maximilien Robespierre** comme premier député avec 412 voix sur 724 votants. Lors de la proclamation du résultat, le président se dit "convaincu que tous les départements se disputeront la gloire de rendre hommage aux vertus de ce citoyen incorruptible" (5). De fait, le 9 septembre dans l'après-midi, Robespierre "témoigne son regret de ne pouvoir accepter la qualité de député du Pas-de-Calais, parce qu'il (a) préalablement accepté la nomination faite en sa faveur par le département de Paris" (6).



Danou - AD. P. de C. Coll. Barbier

Lazare Carnot et **Ernest Duquesnoy**, tous deux députés à l'Assemblée Législative, sont élus successivement par 677 et 655 voix sur 754 voix.

Lors du quatrième scrutin, Guffroy et **Lebas** s'opposent : c'est ce dernier qui l'emporte au troisième tour de 267 voix.

Le cinquième voit de nouveau Guffroy buter sur **Thomas Payne**, le philosophe anglais, dont on a fait l'éloge à plusieurs reprises au cours des débats.

Personne viendra une fois de plus barrer la route au malheureux **Guffroy** qui parviendra quand même à se faire élire comme septième député avec 458 voix sur 766 votants.

NOUVELLES BRÈVES

STATION ROBESPIERRE :

Une station service créée dans un des plus beaux quartiers, en centre ville d'Arras, disparue, peu de temps après sa création, avait été baptisée "STATION ROBESPIERRE". Cela a intrigué un de nos amis arrageois, M. FOURNIER, qui a enquêté pour savoir qui, dans l'entourage d'une puissante compagnie pétrolière, avait pu faire un choix patronymique qu'il jugeait surprenant. Il a relaté le tout dans un petit fascicule illustré qui comprend aussi quelques autres articles sur des rues et places ROBESPIERRE découvertes aux environs d'Arras.

On peut consulter ces textes originaux à la bibliothèque de l'ARBR à CARVIN.

Quant au panonceau (de plus de trois mètres de long) "Station Robespierre" il a été récupéré par le Comité Local de l'ARBR, bien que mal aisé à nichier dans ses archives.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARBR :

Située au Centre Culturel JEAN EFFEL rue de l'égalité à CARVIN (62220) dirigée par notre amie M^{me} Macha WITTMER, elle continue de s'enrichir de publications nouvelles.

A signaler tout particulièrement le très riche Mémoire de Maîtrise de M^{lle} ISABELLE METAYER (de l'Université de ROUEN) sur "L'ÉVOCATION DE ROBESPIERRE DANS LA MÉMOIRE COLLECTIVE DU NORD DE LA FRANCE".

Notre bibliothèque fournit aussi à prix coûtant des photocopies de documents originaux concernant ROBESPIERRE et la Révolution dans le Pas de Calais, notamment pour les établissements scolaires.

Nous publierons prochainement une seconde édition (complétée) des ouvrages et documents de notre fonds.

LES ACTES DU COLLOQUE "RÉPUBLIQUE ET MOUVEMENT OUVRIER" que l'arbr a organisé en octobre dernier seront intégralement publiés dans une brochure en cours de réalisation et qui sera disponible en mars prochain. Notre bulletin n° 15 donnera les indications pratiques pour se la procurer.

Une série de 20 cassettes enregistrées tout au long du colloque (communications et débats) est disponible. Pour obtenir une copie d'une ou plusieurs d'entre elles faire un courrier à l'ARBR (Maison des Sociétés 62000 ARRAS) en précisant votre choix.

LA CROIX MAGAZINE DU NORD PAS DE CALAIS qui n'a pu déléguer de journaliste à notre colloque d'Arras a tenu à informer ses lecteurs des activités de l'A.R.B.R. dans son numéro du 30 octobre dernier. Sous le titre "AMI DE ROBESPIERRE ? QUELLE IDÉE ! notre secrétaire a pu exposer très librement les motivations de notre association.

"EMILE DE ROBESPIERRE MORT LE 29 JUILLET 1848 à l'âge de 13 ans, 32 rue Napoléon Demarquette à Henin Beaumont"... C'est ce qu'on peut lire sur une plaque funéraire curieusement déposée dans l'arrière cour d'un magasin de la ville d'HENIN BEAUMONT dans le Pas de Calais. Nous devons cette révélation à M. CLAVERIE, professeur honoraire et poète, Membre des ROSATI, et de diverses académies, fort connu dans la région, et qui a bien voulu nous en faire part. Mieux même il nous a promis de faire bénéficier notre prochain bulletin des intéressantes recherches suscitées par cette étonnante découverte. Nous sommes très sensibles à cette précieuse collaboration et impatientes d'en connaître les fruits.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LE PROBLÈME COLONIAL LE "CAS ROBESPIERRE" :

C'est un article de FLORENCE GAUTHIER paru dans le n° 2 de 1992 de la "Revue Les Annales Historiques de la Révolution Française" que nous recommandons à l'attention de nos amis et qu'on peut trouver à notre bibliothèque.

Viennent ensuite les tours d'**Enlart**, **Bollet**, **Magniez** et **Daunou** qui l'emportent successivement face à **Lebon** qui devra se contenter d'une suppléance.

Battu une nouvelle fois par **Varlet**, il devance Dubroeuq au troisième tour. **Dubroeuq** est nommé à sa suite. Laignillon refusera le verdict des urnes, ce qui permet à **Garnier** d'être le quatrième et dernier suppléant : nous sommes le 9 septembre.

C'est à ce moment que l'on apprend la "défection" de

Robespierre. Varlet, (premier suppléant), devient député de droit ce qui rend obligatoire la désignation d'un nouveau suppléant ce qui fut fait en la personne de **Grenier**.

Le Pas-de-Calais avait choisi ses onze députés et ses quatre suppléants. L'Assemblée électorale, estimant à juste titre sa tâche achevée, pouvait se dissoudre le 10 septembre 1792. Pour onze hommes par contre, la tâche ne faisait que commencer...

A suivre...

NOTES

1 - J ; F. Fayard, Histoire et dictionnaire de la Révolution française (1789 - 1799), Paris, A. Laffont, coll. bouquins, 1987, P.747.

2 - Voir à ce sujet G. Lefebvre, Les paysans du Nord pendant la Révolution française.

3 - Sur l'assemblée électorale voir :

E. Lecegne, Arras sous la Révolution, Arras, 1883, Tome I, pp ;

E. Lecegne, "L'élection des députés du Pas-de-Calais à la Convention". un Mémoires de l'Académie d'Arras, Tome VIII, 1876, p. 147 - 188.

A. de Cardevacque, Les députés du Pas-de-Calais à la Convention, Abbeville, s.d.,

Ces auteurs ont retranscrit plus ou moins fidèlement le procès verbal de l'assemblée électorale conservé aux Archives du Pas-de-Calais

(A.D.P.d.C.) sous la côte 1 L 186.

4 - Le 20 juin 1792, les sans-culottes avaient envahi le palais des Tuileries afin de faire pression sur le roi pour qu'il lève son veto sur les décrets ordonnant la déportation des prêtres réfractaires et la constitution d'un camp de fédérés près de la capitale et que par la même il rappelle le ministère girondin. Louis XVI accepte de porter le bonnet phrygien et de boire à la gloire de la nation mais refuse de donner suite aux exigences des émeutiers. A la suite de cet événement, de nombreuses protestations s'élevèrent en province dont celle à l'initiative du Directoire du département du Pas-de-Calais le 26 juin 1792.

5 - A.D.P.d.C. 1 L 181 f° 11 v°.

6 - A.D.P.d.C. 1 L 181 f° 18 v° - 19 r°.

La contribution de l'ARBR au Colloque ROBESPIERRE d'avril 93 se concrétisera notamment par la co-production d'un spectacle offert en soirée au plus large public. Il s'agit d'un film, réalisé par Sylvain VAZEY (avec le concours d'Etudiants de LILLE III et de l'Université d'ARRAS) sur un scénario de JEAN-CLAUDE VANFLETEREN.

LES ENFANTS DE L'ÊTRE SUPRÊME

OU

LA MAISON ROBES'

1993

L'héritage de l'Incorruptible reste encombrant. Réunis à ARRAS dans un de ses anciens domiciles, que menace la spéculation immobilière, un petit groupe de passionnés prépare la Fête de l'Être Suprême. Des péripéties, dramatiques ou burlesques, donneront à voir les motivations et l'implication de chacun. Face aux enjeux actuels, quelle part du message révolutionnaire reste exploitable au quotidien ?

Jean-Claude VANFLETEREN, auteur du scénario, était déjà celui des ROBESPIERROTS représentés en 1989. Il nous donne à voir de nouveau des personnages

d'aujourd'hui qui revivent dans leur chair les engagements et les combats de Maximilien.

Le réalisateur, Sylvain VAZEY, metteur en scène du spectacle de 89, est l'auteur du projet. Comédien, il a eu lors du Bicentenaire plusieurs occasions d'aborder le personnage et les textes de Robespierre.

Réalisé en vidéo broadcast, ce film, après sa première dans le cadre du colloque, sera disponible en cassettes et proposé aux chaînes de télévision.

VOUS AVEZ LA PAROLE

Tous les "AMIS DE ROBESPIERRE" sont évidemment les bienvenus dans notre Association et nous essayons ensemble, notamment dans nos assemblées générales, de tracer les orientations de notre action. Il est normal et souhaitable, parce qu'enrichissant, que dans ce cadre s'expriment des différences, des divergences même. Quoi de plus

naturel que notre bulletin s'en fasse l'écho, par des articles pluralistes voire contradictoires et que leurs auteurs se voient interpellés. Seule la place exigüe risque d'en restreindre l'expression.

Voici par exemple des extraits d'un récent et intéressant courrier de M^{elle} Sylvie LEPLAT de Calais.

La lecture des brochures a retenu toute mon attention mais pas toujours mon approbation.

L'article sur la Grande Terreur dans son passage :

"La Déclaration des droits de l'Homme de 89 proclamait"... M'indigne même, dans les termes "grands principes hypocritement généreux" pour résumer et balayer finalement un texte formidable qui est et sera toujours d'actualité, et qui est le trait original de notre pays. Ce n'est pas seulement la défense du droit de propriété ce me semble ! La loi de Prairial, si je comprends bien la fin de ce passage, ne serait qu'un arbitraire de plus, opposé à celui de la D.D.H. qui s'opposait lui-même à celui de l'ancien régime. Ce n'est donc que cela, et la D.D.H. se trouvant complètement dévalorisée, démythifiée, on pense que la fameuse pilule – la terreur par la loi de Prairial – va passer toute seule. De toute façon, les lecteurs étaient prévenus : "Nous ne justifions pas la grande Terreur, nous cherchons à l'excuser."

C'est très différent !! J'aurai préféré : "comprendre" ou "expliquer", et par d'autres arguments.

En second lieu, j'ai été très étonnée d'apprendre la polémique à propos du film "La Révolution française". Je pense que l'on peut passer sur des oublis ou des inventions de situations du moment que l'on se souvient qu'un scénariste ne fait pas le même travail qu'un historien. Sans doute peut-on toujours faire mieux, mais ce film est pour moi le plus réussi jusqu'à maintenant sur le sujet. Il a le mérite d'insister sur les liens d'amitié entre Robespierre, Danton et surtout Desmoulins, le drame humain qui en a résulté. Il fait ressortir aussi la succession précipitée d'événements graves, irréversibles, et l'engrenage dans lequel tous les personnages, du roi aux révolutionnaires, se trouvent pris au piège. Il vaudrait mieux soutenir ces créations parce qu'elles touchent forcément un public beaucoup plus large et divers que ne peuvent le faire les meilleurs historiens, et qu'elles peuvent inciter à la lecture des ouvrages de ces derniers.

Enfin, je suis déçu de trouver dans le bulletin n° 10 une apologie de Billaud – Varenne, pour qui Robespierre était devenu un autre Indulgent...

Enfin, je souhaiterais que vous m'indiquiez si l'A.R.B.R. a une coloration politique, ou si c'est une Association apolitique.

Avez-vous connaissance d'un mouvement identique autour du personnage de Danton ?

Ayant lu récemment "Quand Robespierre et Danton inventaient la France", je suis tout à fait d'accord avec André STIL qu'il n'y a aucun intérêt à noircir l'un pour blanchir l'autre, comme cela s'est toujours fait, au mépris de la vérité.

A.R.B.R.

Je, soussigné (e) sollicite mon adhésion :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Je verse : 30 F

50 F

100 F

200 F

à _____ le _____

signature :

Joindre chèque libellé : A.R.B.R.

A.R.B.R. Association départementale - Maison des Sociétés, Rue Aristide-Briand 62000 ARRAS

Président : Maître Fernand Bleitrach, avocat